

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

---

## SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N<sup>os</sup> 4414 à 4423

présenté par  
Mme Fraysse

-----

### ARTICLE 12

Après la seconde occurrence du mot :

« accord »,

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 9 :

« participent aux efforts demandés aux salariés, notamment en termes de rémunération au sens de l'article L. 3221-3 par une diminution de rémunération d'un même pourcentage que celle appliquée aux salariés. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli se justifie par son texte même.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	4414	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	4415	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	4416	de	M.	François ASENSI
Adt n°	4417	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	4418	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	4419	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	4420	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	4421	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	4422	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	4423	de	M.	André CHASSAIGNE